

# **CAHIER DES CHARGES**

de la Fédération Wallonie-Bruxelles Formation des cadres sportifs

# Discipline:

Escrime olympique (Fleuret - Épée - Sabre)

# Niveau:

Moniteur Sportif Initiateur incluant Animateur

# Organisme délégataire

Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 07 août 2025



\* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

**ADEPS** 

Opérateur de formation

Charles BOURGEOIS
Signature simple

# **TABLE DES MATIÈRES**

O. INTE	RODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	5
1. DON	INÉES ADMINISTRATIVES	7
1.1.	Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction	7
1.2.	Introduction générale de la formation	7
1.3.	Homologation et certification	8
2. RÉFI	ÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS	
EXERCÉE.	S ET COMPÉTENCES REQUISES	9
2.1.	Vocation pédagogique	
2.1.1 2.1.2		
3. DES	CRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION	12
3.1.	Schéma de base d'organisation de la formation	. 12
3.2.	Informations à fournir par l'opérateur de formation	
3.3.	Durée théorique pour chaque niveau de qualification	
3.4.	Test préliminaire ou probatoire à la formation	
3.5.	Documents administratifs à fournir par le candidat	
3.6.	Modalités d'inscription (préalable et définitive)	
3.7.	Protection des données personnelles	
3.8.	Modalités diverses	
	ÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DE	
	PÉCIFIQUES	
4.0.	Ingénierie des compétences et ingénierie de formation	. 17
4.0.1	. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de bétences	17
4.0.2		
4.0.3	. Modalités d'enseignement	
4.0.4	0	
4.0.5		
4.0.6 4.0.7	- 7 - 1 - 1 -	
4.0.7		
4.1.	Fiches ECTS de la thématique 1	. 30
4.2.	Fiches ECTS de la thématique 2	. 37
4.3.	Fiches ECTS de la thématique 3	. 48
4.4.	Fiches ECTS de la thématique 4	. 59
4.5.	Fiches ECTS de la thématique 5	. 62



5. PÉ		RENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DU STA GIQUE	
	5.1.	Présentation du stage MS Initiateur	63
	5.1.1.		
	5.2.	Règles concernant les Maîtres de Stages	. 64
	5.3.	Acceptation potentielle des Maîtres de Stages	. 64
	5.4.	Endroits et niveaux de Stages	. 64
	5.5.	Evaluation du stage et du rapport de stage	. 64
6.	RÉFÉ	RENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION	. 66
	6.1.	Délai d'organisation des évaluations	66
	<b>6.2.</b> 6.2.1. 6.2.2.		66
	6.3.	Publicité des accès aux évaluations	67
	6.4.	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	67
	6.5.	Nombre de sessions d'évaluation	67
	6.6.	Nature des épreuves de certification	68
	6.7.	Constitution du Jury d'évaluation	70
	6.8.	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	70
	6.9.	Motivation du résultat en délibération	70
	6.10.	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	71
	6.11.	Procédure de communication des résultats aux candidats	71
	6.12.	Recours et procédures	72
7. ÉT		DITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU R)	74
	7.1.	Conformité des dossiers VAFE à introduire	
	7.2.	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	
	7.2.1.	Base / recevabilité de la demande de VAF	75
	7.2.2.		
	<b>7.3.</b> 7.3.1.	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)  Base de la demande / recevabilité de VAE	
	7.3.2.		
	7.4.	Entretien de VAFE	76
	7.5.	Frais de procédure pour une VAFE	77
	7.6.	Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	
	7.6.1. 7.6.2.		
	7.6.3.	•	
	7.7.	Analyse concernant la demande de VAFE	78
	7.8.	Décisions concernant la demande de VAFF	. 78



7.9.	Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	. 79
7.9.1	Cours généraux	79
7.9.2	Cours spécifiques	80
7.10.	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »	. 82
8. RÉFL	ÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET	
D'OBTEN	TION DES BREVETS	83
9. ANNEX	(ES	84





# O. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrétaux) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrétaux sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

#### « Art. 38:

- § 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.
- § 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.
- § 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :
  - 1° les données administratives de l'opérateur ;
  - 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
  - 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
  - 4° la description des programmes et contenus de formation ;
  - 5° la description des programmes et contenus des stages ;
  - 6° la description des modalités d'évaluation ;
  - 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
  - 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.
- § 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :
  - 1° cadre institutionnel et législatif;
  - 2° didactique et méthodologie;
  - 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
  - 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
  - 5° éthique et déontologie;
  - 6° management. »





« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

- 1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
- 2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
- 3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnait et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épicène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.





# 1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (Les données administratives de l'opérateur délégataire).

### 1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

O Nom:

Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique (FFCEB)

Siège social :

Centre Adeps « La Mosane » Rue d'Enhaive, 46 5100 Jambes

Siège administratif :

Centre Adeps « La Mosane » Rue d'Enhaive, 46

Téléphone: 081/30.97.74 E-mail: contact@ffceb.org

o Personne de contact chargée des formations de cadres :

Frédéric Fenoul

Téléphone: 081/30.97.74 E-mail: formation@ffceb.org

### 1.2. Introduction générale de la formation

Dans l'optique de développer la pratique de façon pérenne, la FFCEB impose à chaque club affilié de disposer de l'encadrement d'un titulaire d'un brevet ADEPS dûment homologué. Pour assurer un fonctionnement optimal des clubs, outre des cadres aptes à former de jeunes escrimeurs et de les accompagner sur les compétitions nationales, un club doit disposer d'un ou plusieurs animateurs ou Initiateurs, capables de prendre en charge des groupes de jeunes escrimeurs en phase d'apprentissage.

#### Préambule :

Ce cahier des charges est d'application pour les formations Moniteur Sportif Initiateur en escrime olympique (épée – fleuret – sabre) mises en place à partir de 2025. Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.





#### Types de formation :

La formation Moniteur Sportif Initiateur fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

Un niveau intermédiaire de qualification a été mis en place « Animateur en escrime ». Ce niveau intermédiaire est exclusivement constitué de certains modules clairement identifiés de la formation Moniteur Sportif Initiateur en escrime.

# 1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif Initiateur est homologué/certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet!

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.





# 2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (la description des fonctions et les compétences requises).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

## 2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à <u>vocation pédagogique</u> fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

#### MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR: Animer à la pratique sportive

NB: Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR: Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR: Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- o de prérequis : compétences préalables à la formation.
- o du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- o du public cible : public à charge du cadre sportif.





- o du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- o du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- o Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- o Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- o Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- o Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- o Thématique 5 : Ethique et déontologie

#### 2.1.1. Moniteur Sportif Animateur

- o Prérequis du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Escrime
  - o Être âgé d'au moins 16 ans au premier jour de la formation.
  - o Être licencié à la FFCEB.
- o Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Escrime
  - o Animer la pratique sportive.
  - o Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
  - o Focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habiletés motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation).
  - o Fidéliser à une activité sportive sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé.
  - o Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
  - S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur.
- o Public cible du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Escrime
  - o Tous les âges.
  - o Les pratiquants novices et débutants.
  - o Les sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives.
- o Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Escrime
  - o Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
  - o Programmes ADEPS d'animation sportive.
  - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
  - o Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).





- o Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Escrime
  - Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
  - o Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

#### 2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur

- o Prérequis du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Escrime olympique
  - o Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur.
  - o Être âgé d'au moins 17 ans au premier jour de la formation.
  - o Être licencié à la FFCEB.
- o Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Escrime olympique
  - o Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
  - o Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
  - o Animer la pratique sportive.
  - o Continuer le développement des habiletés motrices générales.
  - o Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques.
  - o Motiver à l'apprentissage sportif.
  - o Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
  - o Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.
  - o S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.
- o Public cible du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Escrime olympique
  - o Les pratiquants novices et débutants.
  - o Les sportifs en phase de formation de base.
- o Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Escrime olympique
  - o Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
  - o Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive.
  - o Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
  - o Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
- o Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Escrime
  - O Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.





# 3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (La description des modalités préalables à l'organisation de la formation).

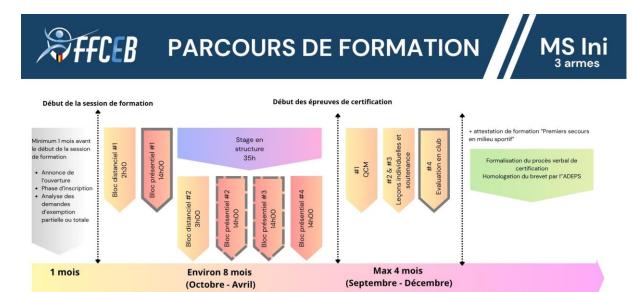
## 3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- o Le programme de formation des brevets d'Animateur et de MS Initiateur est découpé en plusieurs modules répartis dans 5 thématiques.
- O Une session de formation pour le brevet d'Animateur et de MS Initiateur Escrime est organisée sous forme de blocs de formation et d'épreuves de certification. Chaque bloc de formation correspond à un ensemble de connaissances et de compétences cohérent et regroupe un ou plusieurs modules.
- o En pratique, chaque module est donc abordé au cours d'un ou plusieurs blocs de formation, en présentiel ou à distance, et comporte généralement une ou plusieurs épreuves de certification.
- o Chaque bloc de formation et de certification répond à des conditions d'organisation spécifiques. Le nombre minimal et le nombre maximal de participants est précisée lors de la publication de l'ouverture de la séquence de formation.
- Si le nombre d'inscrits à la session de formation est supérieur au nombre de candidats que peut accueillir une séquence de formation ou de certification, cette séquence sera organisée un nombre de fois suffisant pour que chaque candidat puisse participer à au moins une édition de cette séquence.
- o Organisation de la formation par modules.

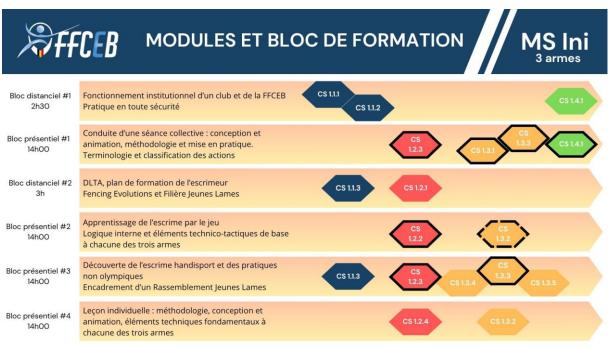




#### Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation



Encadrés : blocs constitutifs (entièrement en traits pleins, partiellement en traits discontinus) de la session de formation Animateur



Encadrés : modules constitutifs (entièrement en traits pleins, partiellement en traits discontinus) de la session de formation Animateur





## 3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- o L'âge minimal pour accéder à la formation Animateur est de 16 ans au premier jour de la formation.
- o L'âge minimal pour l'homologation du brevet Animateur en escrime est de 16 ans.
- o L'âge minimal pour accéder à la formation Moniteur Sportif Initiateur est de 17 ans au premier jour de la formation.
- o L'âge minimal pour l'homologation du brevet de Moniteur Sportif Initiateur en escrime est de 18 ans.
- L'ouverture d'une session de formation sera communiquée par la FFCEB auprès de tous les cercles affiliés par communication électronique, publication sur le site web et sur les réseaux sociaux. Dans cette communication, les modalités de candidature et de présélection des candidats sont précisées.
- o D'éventuelles dispenses partielles ou totales de cours ou de certification seront accordées à la suite de de l'étude par la Commission Mixte Pédagogique des diplômes déjà acquis et de l'expérience du candidat (cf. section 7 du présent document). Chaque candidat ayant fait une demande d'exemption totale ou partielle recevra ainsi un plan individualisé de formation précisant les modules de formation et les épreuves de certification qu'il devra suivre.
- O Chaque séquence de formation ou de certification fera ensuite l'objet d'une annonce auprès des cercles affiliés au moins 4 semaines à l'avance. Les modalités de participation à la séquence concernée sont systématiquement précisées.
- o L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et du paiement des droits d'inscriptions à la formation.

# 3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

- O La durée minimale d'une session de formation (Animateur et/ou MS Initiateur Escrime) est de six mois. Sa durée maximale est de 18 mois.
- o La charge de théorique de travail de la formation Animateur Escrime est de 63 heures et 45 minutes.
- La charge de théorique de travail de la formation MS Initiateur Escrime est de 166 heures et 15 minutes.
- o Cf section 4.0.6 Synoptique, pour le tableau synthèse « charge théorique de travail ».

# 3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

o L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

# 3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

Avant le début de l'entrée en formation, les candidats devront être en mesure de présenter à l'opérateur de formation :

- o Une pièce d'identité officielle
- o Une attestation de réussite aux cours généraux de l'ADEPS pour les candidats à la formation MS Initiateur.





## 3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- O La date d'ouverture d'une session de formation est communiquée par l'opérateur à l'ensemble des clubs par courrier électronique et publication sur le site web et sur les réseaux sociaux. Le délai entre cette communication est la date d'ouverture est au minimum de 30 jours.
- O Un formulaire de candidature est annexé à cette communication. Ce formulaire doit être rempli par les candidats et retourné à l'opérateur de formation au moins 7 jours avant la date d'ouverture officielle de la formation. L'opérateur de formation se réserve le droit d'utiliser des formulaires en ligne. Aucune inscription ne peut être garantie audelà de la date de clôture.
- o Les demandes de dispenses/équivalence/validation partielle par Validation des Acquis de la Formation et de l'Expérience (VAFE) devront également être soumises avant la date de clôture des inscriptions pour pouvoir être prises en compte (cf. chapitre 7).
- O Tous les candidats ayant fait acte de candidature selon la procédure en vigueur reçoivent une notification officielle de la validation de leur inscription ;
- Les candidats ayant fait une demande de VAFE totale ou partielle reçoivent un plan personnalisé de formation, mentionnant l'ensemble des séquences de formation et de certification auxquelles il devra participer. Ce plan sera établi en fonction des dispenses totales ou partielles décidées après études des éventuels dossiers de VAFE.
- O L'inscription est réputée définitive quand le candidat admis en formation a fourni l'ensemble des documents administratifs requis (cf. point ci-dessous) et a réglé les frais administratifs d'entrée en formation qui s'élèvent à 50 € pour l'Animateur Escrime et à 100€ pour le MS Initiateur Escrime. Ces frais doivent être réglés par virement bancaire auprès de l'opérateur de formation.
- o L'inscription doit être complète pour pouvoir participer à la première séquence de formation.

# 3.7. Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE cours évaluations etc.) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'opérateur de formation.
- o Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- O Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.





- O Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Shirley Pauwels, responsable administrative et financière, shirley.pauwels@ffceb.org.

#### 3.8. Modalités diverses

- o Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- o Tout candidat MSIn. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
  - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2
  - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1
  - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1
- o Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la 1ère session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.
- L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examinateurs, grilles réponses, questionnaires, etc.) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- o Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.





# 4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (la description des programmes et contenus de formation).

- 4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation
- 4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences
- LES SAVOIRS sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de conceptsclés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- LES SAVOIR-FAIRE (SF) sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages). Ils sont aussi appelés « savoir-faire techniques ».
  - <u>SF didactique</u>: les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.) ;
  - <u>SF méthodologique</u>: les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (suivant une « méthode », une « façon de faire) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement la progression le dosage des exercices ; etc.) ;
  - <u>SF pédagogique :</u> les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.).





- LES SAVOIR-ETRE (SE) sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « savoir-faire non techniques » ou encore « savoir-faire comportementaux ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences).
  - <u>SF comportementaux liés à l'apprenance</u>: L'apprenance est défini comme « un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite. » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

	Pratiquer l'observation
SAVOIR	Pratiquer la réflexivité
développer ses	Mobiliser ses connaissances
compétences / les faire	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de
évoluer / progresser	ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses
VOULOIR	compétences
développer ses	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
compétences / les faire	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du
évoluer / progresser	développement de ses compétences
evoluci / progresser	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements
	par les autres
POUVOIR	Organiser son temps, son espace, son matériel
développer ses	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le
compétences / les faire	développement de ses compétences
évoluer / progresser	Se préparer avant la formation
evoluci / progresser	Ordonner et soigner son travail

• <u>SF comportementaux liés à la fonction</u>: Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.





# Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

Compétences sociales interpersonnelles et de communication				
Participer de façon constructive	aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.			
	Ecouter activement			
C	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (empathie)			
Compétences de communication verbale et non verbale	Donner des feedbacks constructifs			
non verbare	Recevoir des feedbacks			
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (assertivité)			
	Résoudre des difficultés			
Compétences de négociation	Gérer les conflits			
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain			
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain			
Competences de cooperation	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience			

Compétences cognitives				
Mettre en œuvre les processus r	nentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.			
	Mobiliser sa mémoire			
Compétences attentionnelles	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes			
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes			
	Organiser, planifier ses actions			
Compétences d'agilité	Prendre des décisions constructives			
competences a aginte	Résoudre des problèmes			
	Etre créatif, prendre des risques "calculés"			
	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent			
	Analyser l'influence des pairs			
Compétences d'autoévaluation liées à la	Analyser l'influence de l'environnement humain			
"pensée critique"	Identifier les sources d'informations pertinentes			
	Suivre un cadre règlementaire			
	Mettre du sens dans ses actions			

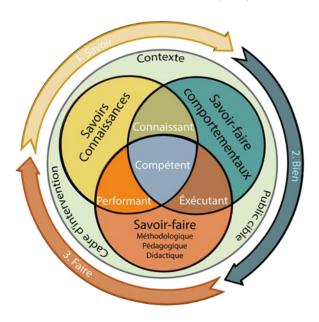
	Compétences émotionnelles
Identifier, con	nprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.
	Reconnaître et comprendre ses émotions
Compétences de gestion et de régulation	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
émotionnelles	Faire preuve de résilience (résister à divers types de "traumatisimes", de "violences")
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences
"l'auto-régulation" (qui favorisent la	(de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s))
confiance et l'estime de soi)	Persévérer, avoir du courage





LES COMPETENCES, qui, d'un point de vue générique, sont « identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ». (adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)



#### 4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.



# ✓ <u>Taxonomie des savoirs</u>

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savo ir stratégiques / conditionne ls	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser





## ✓ <u>Taxonomie des compétences</u>

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture /			Paran	Paramètres			Verbes pour la construction
competence	Autonomie/ proxémie	Tps. Avt action	Tps de réal isation	Complexité de la tache	Appréhension du sens péda.	Environement	d'objectifs
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env.stable, certain et confortable	Imiter, définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	Taches simples et dedurées En commencant à per cevoir le moyennes	Env.stable, certain et confortable	Exécuter, classifier, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env.moyennement stable, certain et confortable	Appliquer, calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches i mprévues proches de la situation prévue initialement	Tâches imprévues proches de En percevant parfaitement le la situation prévue sens de ses actions initialement	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre, adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vítesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et incomfortable	Adapter, transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoir es	Ví tesse ď exécution par faitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la comp.viséechez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable quamenter, évaluer, argumenter, choisir, ce argumenter, choisir, ce	Innover, provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

<sup>\*</sup> Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.





#### 4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

#### ✓ Présentiel :

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

#### ✓ <u>Distanciel</u>:

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct): activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé): activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne /
  à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une
  période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles
  constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

#### ✓ <u>Hybride</u>:

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.





#### 4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

Un tableau synthèse de la charge théorique de travail du cursus sera décliné au point 4.0.6.

#### 4.0.5. Evaluation

- <u>Champs d'évaluation:</u> Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- <u>Types d'évaluation</u>: formative continue permanente, sommative, certificative; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- <u>Forme d'évaluation :</u> évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.
- <u>Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage</u>: Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au/à la candidat pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.





Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

# Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances





Ce tableau renvoie directement aux postures présentées dans le tableau inspiré de Boudreault 2008 (voir 4.0.2)

# Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences

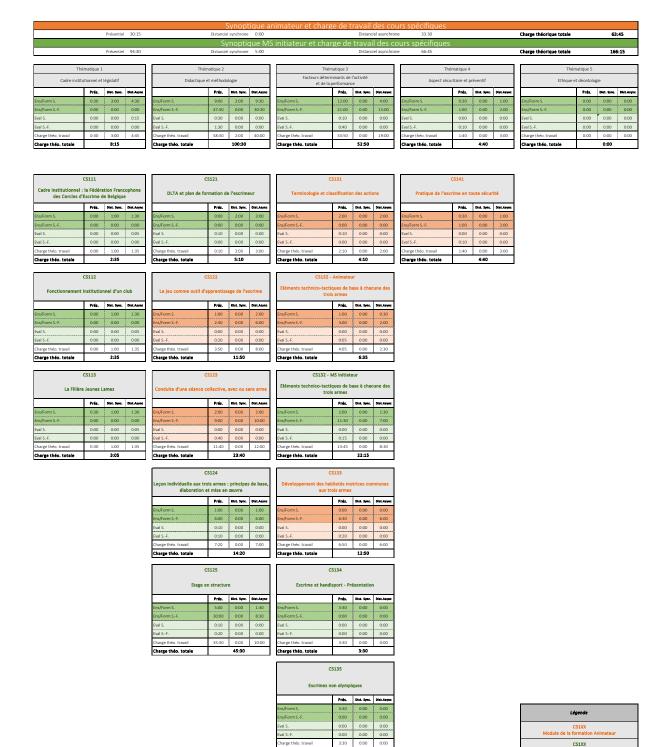
Ā	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	EVA En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il <b>peut réguliè rement démontrer</b> le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat <b>peut toujours démontrer</b> les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.





#### 4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.







# 4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

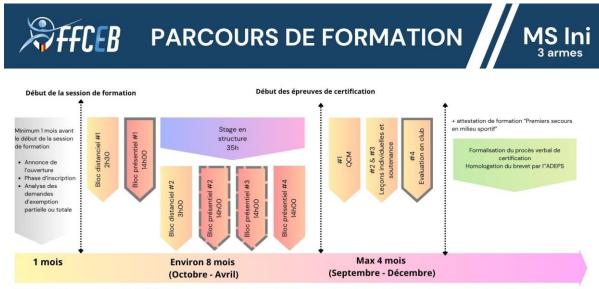
		Niveau tax	onomique
Module	RAA Macro	des savoirs	des compétences
CS111	Décrire l'organisation institutionnelle de la discipline en Belgique	2	
CSIII	Citer les droits et devoirs d'un club affilié à la FFCEB	1	
CS112	Comprendre le principe de fonctionnement dun club d'escrime et y distinguer le rôle du cadre sportif à vocation pédagogique	2	
CS113	Expliquer le concept et le détail des actions incluses dans la Filière Jeunes Lames	3	
CS121	Intégrer la démarche du Développement à Long Terme de l'Athlète au sein du club d'escrime en appliquant le programme Fencing Evolutions	3	
CS122	Construire et planifier un apprentissage spécifique à partir de formes jouées	3	3
CS123	Construire et appliquer une situation de travail collectif de développement des habiletés générales et spécifiques de l'escrimeur	3	3
CS124	Construire, organiser et planifier une situation d'apprentissage individuel	3	3
CS125	Appliquer les principes généraux vus dans les différents modules dans le contexte du club, avec un public cible correspondant au cadre d'intervention du MS Initiateur		3
CS131	Classer et définir l'ensemble des actions en escrime	2	
CS132	Expliquer, caractériser, savoir démontrer et appliquer la bonne exécution des actions techniques de base et les intégrer dans un contexte tactique réaliste	3	3
CS133	Construire et mettre en application des exercices visant à devélopper certaines habiletés motrices de l'escrimeur, notamment en ce qui concerne sa mobilité et ses déplacements	3	3
CS134	Citer les principes généraux de la pratique de l'escrime pour un public en situation de handicap	1	
CS135	Reconnaître et savoir décrire des formes différentes de pratique de l'escrime	2	
CS141	Appliquer des règles et des principes d fondamentaux pour assurer que la pratique de l'escrime est sécurisée pour tous		3



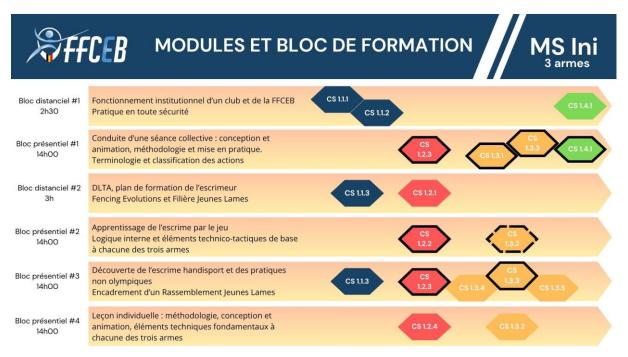


#### 4.0.8. Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.



Encadrés : blocs constitutifs (entièrement en traits pleins, partiellement en traits discontinus) de la session de formation Animateur



Encadrés: modules constitutifs (entièrement en traits pleins, partiellement en traits discontinus) de la session de formation Animateur





## 4.1. Fiches ECTS de la thématique 1

#### Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

#### Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Décrire l'organisation institutionnelle de la discipline en Belgique ;
- Citer les droits et devoirs d'un club affilié à la FFCEB;
- Comprendre le principe de fonctionnement d'un club d'escrime et y distinguer le rôle du cadre sportif à vocation pédagogique ;
- Expliquer le concept et le détail des actions incluses dans la Filière Jeunes Lames.

#### Nombre de modules de cours de la thématique 1 :

- 3 modules du niveau MS Initiateur.

#### Identification des modules de cours de la thématique 1 :

- CS111\_Cadre institutionnel : la Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique (MS Ini) ;
- CS112 Fonctionnement institutionnel d'un club (MS Ini);
- CS113\_La Filière Jeunes Lames (MS Ini).





#### Fiche type "ECTS" descriptive du module

#### 1. Code et titre du module

CS111

Cadre institutionnel : la Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

#### 2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module théorique est de décrire le contexte de la pratique de l'escrime en Belgique et, plus particulièrement, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il permettra au lecteur d'en comprendre le cadre réglementaire et le fonctionnement. Il s'agit en particulier de présenter les rôles et missions de la FFCEB comparativement à ceux de la fédération nationale (FRBCE) - ainsi que son fonctionnement institutionnel. Les conditions d'affiliation d'un club à la FFCEB seront

#### 3. Concepts / Mots-clés

Fédération Association Escrime Affiliation Cadre institutionnel

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences		
			2	3	4	1	2	3	4
Macro	Décrire l'organisation institutionnelle de la discipline en Belgique		٧						
Widero	Citer les droits et devoirs d'un club affilié à la FFCEB	٧							
	Identifier les rôles et missions de la FFCEB	٧							
	Distinguer les missions dévolues aux fédérations communautaires et celles dévolues à la fédération nationale		٧						
Micro	Lister les conditions d'affiliation d'un club à la FFCEB		٧						
	Décrire le fonctionnement institutionnel de la FFCEB		٧						
	Trouver les informations pertinentes sur les sites internet institutionnels	٧							

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	Présentiel terrain		Présentiel terrain Présentiel colloque et a. D		rain Présentiel colloque et a.		stanciel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
iviodalites				√		٧	٧				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	Cahier de ressources		Cahier de travail		il Bloc notes Portfolio		Portfolio	Livre, revue, article,
nessources		٧							٧		

#### 6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
iviodule evalue	>		

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)	٧		

Toron	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	V		√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s	٧			√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Wiodalite.s								٧





#### 7. Charge théorique de travail

#### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total								
0:00	1:00	1:30	2:30	30				
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE							
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
0:00	0:00	0:00	0:00					

#### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total								
0:00	0:00	0:05	0:05	05				
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE							
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
0:00	0:00	0:00	0:00					

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider l'épreuve certificative intégrée #1, reprenant les modules CS111, CS112 et CS113. Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	**	Fonctionnement institutionnel d'un club	CS112	**
			La Filière Jeunes Lames	CS113	*

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Code d'accès
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants
Materiel	Module de formation organisé à distance, aucun matériel spécifique requis en dehors du matériel nécessaire à une formation en ligne (ordinateur ou tablette, connexion internet)

#### 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction		
Être impliqué de façon régulière dans le fonctionnement de la FFCEB, en tant que membre de l'Organe d'Administration ou du personnel salarié		
Faire preuve de connaissances vérifiables sur le fonctionnement de la FFCEB		

#### 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
-	-





#### Fiche type "ECTS" descriptive du module

#### 1. Code et titre du module

CS112

Fonctionnement institutionnel d'un club

#### 2. Résumé / présentation

Il s'agit de comprendre le fonctionnement d'un club d'escrime sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le cadre institutionnel, le mode de fonctionnement et la place du cadre sportif à vocation pédagogique en son sein.

#### 3. Concepts / Mots-clés

Club Organisation Missions
Cercle Fonctionnement Acteurs
Structure Rôle

#### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)						Niveau taxonomique des compétences			
					4	1	2	3	4	
Macro	Comprendre le principe de fonctionnement d'un club d'escrime et y distinguer le rôle du cadre sportif à vocation pédagogique		٧							
	Nommer les différentes formes juridiques d'un club d'escrime et citer leurs caractéristiques principales	٧								
Micro	Décrire le rôle et les missions du cadre sportif et les interactions qu'il a avec les autres acteurs de la structure		٧							

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	Présentiel terrain		el colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
ivioualites						٧	٧	
	•						•	
D	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	essources	Cahier de trava	il Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,
Ressources		٧						٧

#### 6. Type et forme et modalité d'évaluation

Nandula 4 Jalua	Oui	Non
Module évalué	٧	

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)	٧		

T	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	٧		٧

F	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s	√			V

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Wiodalite.s								√





#### 7. Charge théorique de travail

#### Apprentissage

	SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1	
0:00	1:00	1:30	2:30	30	
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1	
0:00	0:00	0:00	0:00		

#### Evaluation

	SAVOIRS - CON	INAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00	0:00	0:05	0:05	05	
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00	0:00	0:00	0:00		

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider l'épreuve certificative intégrée #1, reprenant les modules CS111, CS112 et CS113. Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Fonctionnement institutionnel d'un club	CS112	**	Cadre institutionnel : la Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique	CS111	**
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	**			

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-						
Encadrement	Un charge de cours pour 20 participants						
Matériel	Module de formation organisé à distance, aucun matériel spécifique requis en dehors du matériel nécessaire à une formation en ligne (ordinateur ou tablette, connexion internet)						

#### 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

12. Qualifications et/ou experiences utiles exigees pour les intervenants							
Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction							
Être impliqué de façon régulière dans le fonctionnement de la FFCEB, en tant que membre de l'Organe d'Administration ou du personnel salarié							
Être impliqué de façon régulière dans le fonctionnement d'un club affilié à la FFCEB, en tant que membre de l'Organe d'Administration ou du personnel salarié							
Faire preuve de connaissances vérifiables sur le fonctionnement d'une association sportive sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles							

#### 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

	Intitulé	Année de délivrance
-		-





#### Fiche type "ECTS" descriptive du module

#### 1. Code et titre du module

CS113

La Filière Jeunes Lames

#### 2. Résumé / présentation

La Filière Jeunes Lames correspond à la mise en pratique des concepts du DLTA au travers d'actions portées par la FFCEB. Il s'agit ici de présenter le concept, faire le lien avec le DLTA et les programmes proposés pour les clubs et détailler les différentes actions incluses dans la filière.

#### 3. Concepts / Mots-clés

DLTA Filière jeunes

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)						Niveau taxonomique des compétences			
							2	3	4	
Macro	Macro Expliquer le concept et le détail des actions incluses dans la Filière Jeunes Lames									
	Décrire la philosophie de la Filière Jeunes Lames et le concept sous jacent		٧							
Micro	Lister les différentes composantes de la Filière Jeunes Lames (circuits, stage, arbitrage, rassemblement, formation)		٧							
	Expliquer aux adhérents et à leurs parents le principe de la Filière			٧						

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe Présentiel terrain		terrain	Présentie	el colloque et a.	Di	istanciel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
Widdantes	٧	٧						٧	
Bossourses	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	essources	Cahier de trava	ail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,
Ressources		٧							٧

#### 6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	٧	

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)	V		

Tunos	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	٧		٧

Formos	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s	٧			٧

Mandaliké a	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Modalité.s								٧





#### 7. Charge théorique de travail

#### Apprentissage

	rr -	3						
SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
0:30	1:00	1:30	3:00	00.				
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE								
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
0:00	0:00	0:00	0:00					

#### ${\it Evaluation}$

SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel	Présentiel Distanciel synchrone		Total		
0:00	0:00	0:05	0:05	05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00 0:00		0:00	0:00		

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider l'épreuve certificative intégrée #1, reprenant les modules CS111, CS112 et CS113. Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	***	DLTA et plan de formation de l'escrimeur	CS121	***
			La Filière Jeunes Lames	CS113	*

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Code d'accès	
Encadrement	Encadrement Un charge de cours pour 20 participants	
Matériel	Module de formation organisé à distance, aucun matériel spécifique requis en dehors du matériel nécessaire à une formation en ligne (ordinateur ou tablette, connexion internet)	

#### 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

12. Qualifications et/ou experiences utiles exigees pour les intervenants		
Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction		
Être impliqué de façon régulière dans le fonctionnement de la FFCEB et de la Filière Jeunes Lames		
Disposer dun titre de cadre sportif à vocation pédagogique reconnu par l'ADEPS et intervenir auprès d'un club labellisé par la FFCEB		
Faire preuve de connaissances vérifiables sur le fonctionnement de la Filière Jeunes Lames		

#### 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

	Intitulé	Année de délivrance
-		-





# 4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

# Thématique 2 : Didactique et méthodologie

# Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Intégrer la démarche du Développement à Long Terme de l'Athlète au sein du club d'escrime en appliquant le programme Fencing Evolutions ;
- Construire et planifier un apprentissage spécifique à partir de formes jouées ;
- Construire et appliquer une situation de travail collectif de développement des habiletés générales et spécifiques de l'escrimeur ;
- Construire, organiser et planifier une situation d'apprentissage individuel ;
- Appliquer les principes généraux vus dans les différents modules dans le contexte du club, avec un public cible correspondant au cadre d'intervention du MS Initiateur.

# ■ Nombre de modules de cours de la thématique 2 :

- 2 modules du niveau Animateur ;
- 3 modules du niveau MS Initiateur.

# Identification des modules de cours de la thématique 2 :

- CS121 DLTA et plan de formation de l'escrimeur (MS Ini);
- CS122 Le jeu comme outil d'apprentissage de l'escrime (Ani);
- CS123\_Conduite d'une séance collective, avec ou sans arme (Ani);
- CS124\_Leçon individuelle aux trois armes : principes de base, élaboration et mise en œuvre (MS Ini) ;
- CS125\_Stage en structure (MS Ini).





#### 1. Code et titre du module

CS121

DLTA et plan de formation de l'escrimeur

# 2. Résumé / présentation

Après un rappel des concepts du Développement à Long Terme de l'Athlète, il s'agit de présenter l'implémentation du concept au sein des clubs d'escrime au travers du programme Fencing Evolutions.

#### 3. Concepts / Mots-clés

Formation

DLTA Fencing Evolutions Développement de l'Athlète

Apprentissage en fonction de l'âge

#### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				Niveau taxonomique des savoirs				ique
					4	1	2	3	4
Macro	Macro Intégrer la démarche du Développement à Long Terme de l'Athlète au sein du club d'escrime en appliquant le programme Fencing Evolutions								
	Lister les différentes étapes du DLTA et faire le lien avec chacun des niveaux du programme Fencing Evolutions		٧						
Micro	Construire un programme pédagogique correspondant aux deux premiers niveaux du programme Fencing Evolutions			٧					
IVIICIO	Classer les différents types de compétences à développer chez un jeune athlète		٧						
	Transférer les concepts généraux du DLTA dans la pratique quotidienne en club		٧						

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	Présentiel terrain		Présentiel colloque et a.		stanciel synchrone	Distanciel asynchrone		Autre
ivioualites			V		٧					
D	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	ssources	Cahier de trava	ail	Bloc notes	Portfolio		Livre, revue, article,
Ressources		٧	٧							٧

Module évalué	Oui	Non	l
iviodule evalue	٧		l

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	V		V

F	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s	٧		٧	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Wiodalite.s	٧			٧				





#### Apprentissage

				-					
	SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total									
0:00	2:00	3:00	5:00	00					
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE								
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total						
0:00	0:00	0:00	0:00						

#### ${\it Evaluation}$

SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total								
0:10	0:00	0:00	0:10	10				
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE							
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
0:00	0:00	0:00	0:00					

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider l'épreuve certificative intégrée #4, reprenant les modules CS121, CS122, CS123, CS131, CS132, CS133 et CS141. Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	***	La Filière Jeunes Lames	CS113	***
			Conduite d'une séance collective, avec ou sans arme	CS123	**
			Leçon individuelle aux trois armes : principes de base, élaboration et mise en œuvre	CS124	**
			Le jeu comme outil d'apprentissage de l'escrime	CS122	**

### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum
Materiel	Module de formation organisé à distance, aucun matériel spécifique requis en dehors du matériel nécessaire à une formation en ligne (ordinateur ou tablette, connexion internet)

#### 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction				
Personnel salarié de la FFCEB				
Personnes missionnées par la FFCEB dans le cadre de la formalisation du projet Fencing Evolutions				
Personnes missionnées par la FFCEB dans le cadre des actions de la Filière Jeunes Lames				

	Intitulé	Année de délivrance
-		-





#### 1. Code et titre du module

CS122

Le jeu comme outil d'apprentissage de l'escrime

#### 2. Résumé / présentation

Pour correspondre aux concepts du DLTA concernant les classes d'âge les plus jeunes, le jeu peut constituer un outil d'apprentissage particulièrement efficace. Ce module vise à proposer aux candidats un parcours pédagogique de découverte et d'apprentissage de l'escrime au travers de plusieurs jeux, utilisable aussi bien lors de cycles d'initiation qu'en club.

# 3. Concepts / Mots-clés

Apprentissage Règles du jeu
Jeu Découverte

Méthode pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				Niveau taxonomique des savoirs				ique ces
			2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire et planifier un apprentissage spécifique à partir de formes jouées			٧				٧	
	Décrire plusieurs formes jouées qui peuvent être utilisées dans le cadre de l'apprentissage de l'escrime		٧						
Micro	Organiser une séquence pédagogique à partir de différents jeux			٧					
	Construire une séance collective d'apprentissage par le jeu			٧				٧	

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	Présentiel terrain		in Présentiel colloque et a.		ain Présentiel colloque et a.		n Présentiel colloque et a.		iel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
Wiodalites	٧	٧						٧					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	essources	Cahier de trava	ail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,				
Ressources		٧	٧						٧				

Module évalué	Oui	Non
	٧	

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)	٧	٧	V

Tunos	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	٧		√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s	٧		√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
iviodalite.s	٧			٧				





#### Apprentissage

FF							
SAVOIRS - CONNAISSANCES							
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	l			
1:00	0:00	2:00	3:00	30			
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE						
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	l			
2:30	0:00	6:00	8:30	<u> </u>			

#### ${\it Evaluation}$

SAVOIRS - CONNAISSANCES						
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total			
0:00	0:00	0:00	0:00	20		
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total			
0:20	0:00	0:00	0:20			

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider l'épreuve certificative intégrée #4, reprenant les modules CS121, CS122, CS123, CS131, CS132, CS133 et CS141. Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	DLTA et plan de formation de l'escrimeur	CS121	**
			Conduite d'une séance collective, avec ou sans arme	CS123	***

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-						
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum						
Matériel	Salle adaptée à la pratique de l'escrime, matériel d'initiation (kits premières touches, sabres en mousse), petit matériel sportif pédagogique (coupelles, cônes,), matériel de vidéoprojection						

# 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

121 Qualifications by our experiences while sexigles pour les interventants						
Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction						
Être titulaire d'un brevet ADEPS à vocation pédagogique en escrime						
Pouvoir justifier un minimum de 6000 hrs (+/- 3 ans) d'expérience dans le domaine concerné						
Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.						

# ${\bf 13.}\ Diplômes,\ brevets,\ certifications\ donnant\ droit\ \grave{a}\ une\ dispense\ totale\ du\ module\ de\ plein\ droit$

Intitulé	Année de délivrance
-	-





#### 1. Code et titre du module

CS123

Conduite d'une séance collective, avec ou sans arme

# 2. Résumé / présentation

Alors que l'escrime est un sport individuel, une part non négligeable de son enseignement se fait sous forme collective. L'objectif de ce module est de fournir au candidat les outils qui lui permettront de concevoir et d'animer en toute sécurité une séquence d'apprentissage en groupe.

Il s'agit en particulier de former les candidats aux attitudes et aux savoirs être nécessaires à une animation efficiente, ainsi qu'aux différentes formes que peuvent prendre un travail de groupe.

#### 3. Concepts / Mots-clés

Travail collectif Sécurité
Conception Pédagogie
Animation Méthodologie

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire et appliquer une situation de travail collectif de développement des habiletés générales et spécifiques de l'escrimeur			٧				٧	
Micro ·	Construire et planifier une séance de travail en groupe de développement des habiletés générales et spécifiques, avec ou sans arme			٧				٧	
	Appliquer des méthodes d'animation de séance permettant un fonctionnement efficient et sécurisé							٧	
	Appliquer des méthodes de gestion du groupe							^	
	Appliquer le canevas d'une séance collective et prévoir des situations évolutives							^	

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	Présentiel terrain		Présentiel colloque et a.		stanciel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
Wiodairtes	Modalites √							٧	
Doscourses	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	essources	Cahier de trava	ail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,
Ressources		٧						٧	٧

Module évalué	Oui	Non
Module evalue	٧	

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)		√	

Torres	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	٧		V

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s	٧		٧	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Wiodalite.s	٧			٧				





#### Apprentissage

, pprentissage							
SAVOIRS - CONNAISSANCES							
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	İ			
2:00	0:00	2:00	4:00	3:00			
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE							
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	İ			
9:00	0:00	10:00	19:00				

#### Evaluation

	SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total									
0:00	0:00	0:00	0:00	40					
SAVOIR-F	AIRE (méthodologique, pédagogique, didac	tique, technique,) VERS LE SAVOIR-FA	IRE FAIRE	ö					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total						
0:40	0:00	0:00	0:40						

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider l'épreuve certificative intégrée #4, reprenant les modules CS121, CS122, CS123, CS131, CS132, CS133 et CS141. Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

# 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG122	**	Terminologie et classification des actions	CS131	***
Un support à l'activité physique : la « machine humaine »	CG132	*	Eléments technico-tactiques de base à chacune des trois armes	CS132	***
			Développement des habiletés motrices communes aux trois armes	CS133	***
			Pratique de l'escrime en toute sécurité	CS141	***
			Le jeu comme outil d'apprentissage de l'escrime	CS122	***

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum
Matériel	Salle adaptée à la pratique de l'escrime, matériel d'initiation (kits premières touches, sabres en mousse), petit matériel sportif pédagogique (coupelles, cônes,), matériel de vidéoprojection

# 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

The Action of th					
Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction					
Être titulaire d'un brevet ADEPS à vocation pédagogique en escrime de niveau MS Educateur					
Être titulaire d'une licence ou d'un master en éducation physique					
Pouvoir justifier un minimum de 6000 hrs (+/- 3 ans) d'expérience dans le domaine concerné					
Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.					

	Intitulé	Année de délivrance
-		-





#### 1. Code et titre du module

CS124

Leçon individuelle aux trois armes : principes de base, élaboration et mise en œuvre

#### 2. Résumé / présentation

La leçon individuelle constitue un temps d'apprentissage privilégié sous forme d'un face à face entre l'élève et l'enseignant et un exercice très spécifique à l'escrime. Il s'agit ici de fournir aux candidats les éléments de base de mise en oeuvre d'une leçon individuelle d'apprentissage aux trois armes. En particulier seront abordés la construction d'une leçon individuelle, sa mise en pratique et son animation et les éléments techniques de base propres à chacune des trois armes.

#### 3. Concepts / Mots-clés

Leçon individuelle Interactions avec un élève

Conception Pédagogie Progression pédagogique

#### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)						Niveau taxonomique des compétences			
					4	1	2	3	4	
Macro	Construire, organiser et planifier une situation d'apprentissage individuel			٧				٧		
	Construire une leçon individuelle suivant un canevas méthodologique connu			>				<		
	Appliquer les méthodes d'animation et de gestion de l'élève au cours d'une séquence de travail individuel							^		
-	Appliquer un accompagnement de l'élève dans une démarche individualisée de progression, d'auto évaluation et de correction							٧		
	Appliquer les concepts sécuritaires de base							٧		

# 5. Modalités et ressources d'enseignement

Présentiel classe Modalités		Présentiel	terrain	Présentie	el colloque et a.	Dis	tanciel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
Widualites	٧	٧						٧	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de res	ssources	Cahier de travai	iil	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,
ressources									

Module évalué	Oui	Non
Module evalue	٧	

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)		V	

Tunos	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	٧		٧

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s	√		√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Wiodalite.s	٧		٧	٧				





#### Apprentissage

, , ,								
SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
1:00	0:00	1:00	2:00	00:				
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE							
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
6:00	0:00	6:00	12:00					

#### ${\it Evaluation}$

	SAVOIRS - CON	NAISSANCES					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total				
0:10	0:00	0:00	0:10	20			
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE						
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total				
0:10	0:00	0:00	0:10				

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider l'épreuve certificative intégrée #2, reprenant les modules CS124, CS131, CS132, CS133 et CS141. Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG122	*	Terminologie et classification des actions	CS131	***
			Eléments technico-tactiques de base à chacune des trois armes	CS132	***
			Développement des habiletés motrices communes aux trois armes	CS133	***
			Pratique de l'escrime en toute sécurité	CS141	***

# 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum
Matériel	Salle adaptée à la pratique de l'escrime, matériel de leçon individuelle aux trois armes, matériel de vidéoprojection

#### 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

12. Qualifications et/ ou experiences utiles exigees pour les intervenants				
Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction				
Être titulaire d'un brevet ADEPS à vocation pédagogique en escrime de niveau MS Educateur				
Être titulaire d'une licence ou d'un master en éducation physique				
Pouvoir justifier un minimum de 6000 hrs (+/- 3 ans) d'expérience dans le domaine concerné				
Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.				

Intitulé	Année de délivrance
-	-





#### 1. Code et titre du module

CS125

Stage en structure

#### 2. Résumé / présentation

Pour compléter la formation initiale de MS Initiateur proposée par l'opérateur de formation, il est indispensable que le candidat crée sa propre expérience en situation réelle. Pour cela le candidat doit travailler en club, dans le rôle d'un MS Initiateur, sous la supervision d'un maître de stage formé. La formation comporte donc un stage pratique à réaliser en structure, de façon à pouvoir mettre en pratique les compétences et connaissances acquises au cours des différents modules. Le stage doit se réaliser dans les conditions d'exercice d'un MS Initiateur, donc notamment avec un public en cours de formation, c'est-à-dire ayant typiquement moins de trois ans d'escrime.

#### 3. Concepts / Mots-clés

Alternance Public cible
Mise en situation Progression
Club Long terme

#### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				ique	Niveau taxonomique des compétences			
					4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes généraux vus dans les différents modules dans le contexte du club, avec un public cible correspondant au cadre d'intervention du MS Initiateur							٧	
	Construire des séances complètes, en suivant une progression pédagogique cohérente							٧	
Micro	Transposer avec un public réel les différentes approches pédagigiques vues lors des modules de formation						٧		
	Appliquer les différents outils pédagogiques vus lors des modules de formation : séances collectives, leçons individuelles,							٧	

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	terrain	Présentiel colloque et a.		D	istanciel synchrone	Distanciel asynchrone		Autre
Modulites		٧						٧		
		•		•						
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	essources	Cahier de trava	ail	Bloc notes	Portfolio		Livre, revue, article,
Ressources										٧

8.6 - 4 4 1 4	Oui	Non
Module évalué	٧	

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)		V	

Types	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	√		√

F	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s	√	√		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Wiodalite.s				٧			٧	





#### Apprentissage

	SAVOIRS - CONNAISSANCES									
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total										
5:00	0:00	1:30	6:30	0:00						
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE									
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	l						
30:00:00	0:00	8:30:00	38:30:00							

#### Evaluation

	SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total									
0:10	0:00	0:00	0:10	30					
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE								
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	l					
0:20	0:00	0:00	0:20						

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider l'épreuve certificative intégrée #3. Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus				
-	-				

# 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)		* / ** / ***
Tous	1	*	Tous	-	***

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Maître de Stage
Matériel	Module réalisé en club

# 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction					
Être titulaire d'un brevet ADEPS à vocation pédagogique en escrime de niveau MS Educateur					
Être titulaire d'une licence ou d'un master en éducation physique					
Pouvoir justifier un minimum de 6000 hrs (+/- 3 ans) d'expérience dans le domaine concerné					
Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.					

Intitulé	Année de délivrance
-	-





# 4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

# Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

# Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Classer et définir l'ensemble des actions en escrime ;
- Expliquer, caractériser, savoir démontrer et appliquer la bonne exécution des actions techniques de base et les intégrer dans un contexte tactique réaliste ;
- Construire et mettre en application des exercices visant à développer certaines habiletés motrices de l'escrimeur, notamment en ce qui concerne sa mobilité et ses déplacements;
- Citer les principes généraux de la pratique de l'escrime pour un public en situation de handicap ;
- Reconnaître et savoir décrire des formes différentes de pratique de l'escrime.

# Nombre de modules de cours de la thématique 3 :

- 2 modules de la formation Animateur ;
- 2 modules de la formation MS Initiateur ;
- 1 module hybride.

# Identification des modules de cours de la thématique 3 :

- CS131\_Terminologie et classification des actions (Ani);
- CS132\_Eléments technico-tactiques de base à chacune des trois armes (Hybride) ;
- CS133\_Développement des habiletés motrices communes aux trois armes (Ani) ;
- CS134 Escrime et handisport Présentation (MS Ini);
- CS135\_Escrimes non olympiques (MS Ini).





#### 1. Code et titre du module

CS131

Terminologie et classification des actions

# 2. Résumé / présentation

L'escrime est un sport qui a depuis longtemps été codifié et dans lequel de nombreux termes techniques sont utilisés couramment. L'objet de ce module est de former les candidats à la terminologie spécifique de l'escrime. Il s'agit non seulement de présenter le glossaire et les définitions des différents termes utilisés, mais également d'en présenter une classification basée sur la logique de l'activité.

# 3. Concepts / Mots-clés

Terminologie Vocabulaire Classification

Définitions

#### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
	1		2	3	4	1	2	3	4			
Macro	Classer et définir l'ensemble des actions en escrime		٧									
	Distinguer les différentes catégories d'action		٧									
Micro	Définir les actions et les classer selon leur type		٧									
	Discerner les concepts et utiliser le vocaubulaire approprié		٧									

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités			Présentiel terrain		el colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchron	ne Autre
Wiodalites	٧					٧	٧	
D	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	essources	Cahier de travail Bloc notes		Portfolio	Livre, revue, article,
Ressources		٧						√

Madula ávaluá	Oui	Non
Module évalué	٧	

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)	٧		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	<b>V</b>		V

F	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s	٧		٧	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Wodalite.s	٧			٧				





#### **Apprentissage**

FF 2 -					
SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	i	
2:00 0:00		2:00 4:00			
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel Distanciel synchrone		Distanciel asynchrone	Total		
0:00	0:00	0:00	0:00		

#### Evaluation

	SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total			
0:10 0:00		0:00	0:10	10		
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel Distanciel synchrone		Distanciel asynchrone	Total			
0:00	0:00	0:00	0:00			

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider

- l'épreuve certificative intégrée #2, reprenant les modules CS124, CS131, CS132, CS133 et CS141.
- l'épreuve certificative intégrée #4, reprenant les modules CS121, CS122, CS123, CS131, CS132, CS133 et CS141

Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Conduite d'une séance collective, avec ou sans arme	CS123	***
			Leçon individuelle aux trois armes : principes de base, élaboration et mise en œuvre	CS124	***

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum
Matériel	Module de formation organisé à distance, aucun matériel spécifique requis en dehors du matériel nécessaire à une formation en ligne (ordinateur ou tablette, connexion internet)

# 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction

Être titulaire d'un brevet ADEPS à vocation pédagogique en escrime de niveau MS Educateur

Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.

#### ${\bf 13.}\ Diplômes,\ brevets,\ certifications\ donnant\ droit\ \grave{a}\ une\ dispense\ totale\ du\ module\ de\ plein\ droit$

Intitulé	Année de délivrance	
-	-	





#### 1. Code et titre du module

CS132

Eléments technico-tactiques de base à chacune des trois armes

# 2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module est de fournir aux candidats les éléments techniques de base caractéristiques de chaque arme et d'expliciter les fondements de la logique interne de chacune. Il s'agit en particulier de donner une réalité pratique aux actions étudiées lors du module sur la terminologie et de mettre en avant l'articulation logique qui existe entre elles en fonction de l'arme étudiée.

#### 3. Concepts / Mots-clés

Technique Logique interne Règles

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4	
Macro	Expliquer, caractériser, savoir démontrer et appliquer la bonne exécution des actions techniques de base et les intégrer dans un contexte tactique réaliste			>				٧		
	Identifier les éléments constitutifs de la logique interne de chaque arme	٧								
	Classifier dans chacune des armes les actions techniques						<			
Micro	Appliquer les critères de bonne exécution des actions techniques de base							^		
	Donner des exemples de l'exécution des actions techniques de base						>			
	Distinguer les situations tactiques qui correspondent à une action technique donnée		٧							

# 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	terrain	Présenti	el colloque et a.	Di	stanciel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
iviodalites		٧						٧	
		·							·
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	essources	Cahier de trava	ail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,
Ressources							٧		٧

Module évalué	Oui	Non
ivioudie evalue	٧	

Cham	ps	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(domin	ant)		٧	

Types	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	√		√

Farma	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s			√	

Modalité.s	Mise en situation	situation Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Woudite.s	٧		٧	٧				





#### Apprentissage

	SAVOIRS - CON	NAISSANCES		İ		
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total						
3:00	0:00	2:00	5:00	30		
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total						
14:30	0:00	9:00	23:30			

#### Evaluation

	SAVOIRS - CONNAISSANCES .						
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total							
0:00	0:00	0:00	0:00	20			
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE						
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total				
0:20	0:00	0:00	0:20				

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider

- l'épreuve certificative intégrée #2, reprenant les modules CS124, CS131, CS132, CS133 et CS141.
- l'épreuve certificative intégrée #4, reprenant les modules CS121, CS122, CS123, CS131, CS132, CS133 et CS141

Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

# 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Conduite d'une séance collective, avec ou sans arme	CS123	**
			Leçon individuelle aux trois armes : principes de base, élaboration et mise en œuvre	CS124	**
			Terminologie et classification des actions	CS131	***

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum
Matériel	Salle adaptée à la pratique de l'escrime, matériel d'initiation (kits premières touches, sabres en mousse), matériel d'escrime, matériel de leçon individuelle, petit matériel sportif pédagogique (coupelles, cones,), matériel de vidéoprojection

# 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

12. Qualifications et/ ou experiences utiles exigees pour les intervenants
Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Être titulaire d'un brevet ADEPS à vocation pédagogique en escrime de niveau MS Educateur
Être titulaire d'une licence ou d'un master en éducation physique
Pouvoir justifier un minimum de 6000 hrs (+/- 3 ans) d'expérience dans le domaine concerné
Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.

	Intitulé	Année de délivrance
-		-





#### 1. Code et titre du module

CS133

Développement des habiletés motrices communes aux trois armes

#### 2. Résumé / présentation

Si chacune des armes présente des spécificités propres, une part importante du travail de développement des habiletés motrices peut être appliqué indifféremment aux trois armes. Il s'agit ici de fournir aux candidats les éléments de base pour animer un échauffement, une séance de travail de jambes ou un travail de renforcement de certaines caractéristiques comme la souplesse, la vitesse ou l'explosivité, tout en tenant compte du cadre d'intervention d'un MS Initiateur (essentiellement un public jeune dans ses premières années de pratique).

#### 3. Concepts / Mots-clés

Echauffements Habiletés motrices
Travauil de jambes Vitesse
Fondamentaux Explosivité

#### 4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

				Niveau taxonomique des savoirs			Niveau taxonomique des compétences		
1		2	3	4	1	2	3	4	
	Construire et mettre en application des exercices visant à développer certaines habiletés motrices de l'escrimeur, notamment en ce qui concerne sa mobilité et ses déplacements			٧				٧	
	Appliquer des situations d'échauffement construites et adaptées à la pratique de l'escrime							٧	
Micro	Appliquer des exercices permettant de travailler les compétences motrices d'escrimeurs en phase d'apprentissage							٧	
	Intégrer le travail des habiletés motrices générales dans une séance complète de club			٧					

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

J. Wiodantes	ct icssources a ci	iscignement							
Modalités	Présentiel classe	Présentiel	terrain	Présenti	el colloque et a.	Di	istanciel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
wodantes		٧						٧	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	essources	Cahier de trava	ail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,
Ressources	٧	V					٧		

Module évalué	Oui	Non
	٧	

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)		V	

Types	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	٧		٧

Formos	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s			٧	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
Wiodalite.s	٧			٧				





#### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
0:00 0:00		0:00	0:00	30				
SAVOIR-FA	AIRE (méthodologique, pédagogique, didac	tique, technique,) VERS LE SAVOIR-FA	AIRE FAIRE	12				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1				
6:30	0:00	6:00	12:30					

#### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES							
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total				
0:00	0:00	0:00	0:00	20			
SAVOIR-FA	AIRE (méthodologique, pédagogique, didac	tique, technique,) VERS LE SAVOIR-FA	AIRE FAIRE	0			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total				
0:20 0:00		0:00	0:20				

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider

- l'épreuve certificative intégrée #2, reprenant les modules CS124, CS131, CS132, CS133 et CS141.
- l'épreuve certificative intégrée #4, reprenant les modules CS121, CS122, CS123, CS131, CS132, CS133 et CS141

Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus		
-	-		

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

	Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
	Un support à l'activité physique : la « machine humaine »	CG132		Conduite d'une séance collective, avec ou sans arme	CS123	***
numume »				Leçon individuelle aux trois armes : principes de base, élaboration et mise en œuvre	CS124	***

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum
Matériel	Salle adaptée à la pratique de l'escrime, matériel d'escrime, petit matériel sportif pédagogique (coupelles, cones,), matériel de vidéoprojection

### 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

4
Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Être titulaire d'un brevet ADEPS à vocation pédagogique en escrime de niveau MS Educateur
Être titulaire d'une licence ou d'un master en éducation physique
Pouvoir justifier un minimum de 6000 hrs (+/- 3 ans) d'expérience dans le domaine concerné
Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.

	Intitulé	Année de délivrance
-		-





#### 1. Code et titre du module

CS134

Escrime et handisport - Présentation

#### 2. Résumé / présentation

Il s'agit de permettre aux candidats de découvrir les différentes facettes de l'handi-escrime handisport (escrime en fauteuil et escrime pour mal-/non-voyants) et d'être sensibilisé aux adaptations qui ont été mises en oeuvre pour intégrer ces publics en situation de handicap. Les candidats seront mis en situation de pratique handi-sport, que ce soit en fauteuil ou en céci-escrime.

#### 3. Concepts / Mots-clés

Escrime pour mal/nonvoyants

Handisport Pratique adaptée Escrime fauteuil

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)			Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
					4	1	2	3	4		
Macro	Citer les principes généraux de la pratique de l'escrime pour un public en situation de handicap	٧									
Micro	Identifier différentes formes de pratique de l'escrime à destination de personnes en situation de handicap	٧									
	Citer les principales règles de l'escrime handisport	٧									

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
Modulites		٧					
	Activités Moodle	PAO (PPT. Genially)	Cahier de resso	ources Cahier de trava	ail Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,
Ressources		٧					

Module évalué	Oui	Non
iviodule evalue		٧





#### Apprentissage

FF						
SAVOIRS - CONNAISSANCES						
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total						
3:30	0:00	0:00	3:30	30		
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total			
0:00	0:00	0:00	0:00			

#### ${\it Evaluation}$

SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total					
0:00	0:00	0:00	0:00	00	
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total				
0:00	0:00	0:00	0:00		

#### 8. Critères d'évaluation

Pas d'évaluation pour ce module - Présence obligatoire

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport"	CG133	**			

# 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum
Matériel	Salle adaptée à la pratique de l'escrime handisport (handifix, fauteuils), matériel d'escrime, matériel de vidéoprojection

# 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Pouvoir justifier un minimum de 6000 hrs (+/- 3 ans) d'expérience dans le domaine concerné
Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.

Intitulé	Année de délivrance
-	-





#### 1. Code et titre du module

CS135

Escrimes non olympiques

#### 2. Résumé / présentation

Il s'agit de présenter aux candidats des formes non olypiques de pratique de l'esxrime : sabre laser, arts martiaux historiques européens, escrime artistique et de spectacle. Ce module est une sensibilisation, il ne s'agit pas de développer les compétences des candidats dans ce domaine d'expertise.

#### 3. Concepts / Mots-clés

Escrime non olympique Sahre laser Escrime artistique

Sabre laser AMHE

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
	1	2	3	4	1	2	3	.es 4	
Macro	Reconnaître et savoir décrire des formes différentes de pratique de l'escrime		٧						

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	terrain	Présenti	Présentiel colloque et a.		istanciel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
ivioualites		٧	√						
Ressources	Activités Moodle	dle PAO (PPT, Genially,) Cahier de ress		ssources	Cahier de trava	ail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,
Ressources							٧		

Madula ávaluá	Oui	Non
Module évalué		٧





#### Apprentissage

FF 2-									
SAVOIRS - CONNAISSANCES									
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total									
3:30	0:00	0:00	3:30	30					
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE								
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1					
0:00	0:00	0:00	0:00						

#### ${\it Evaluation}$

SAVOIRS - CONNAISSANCES								
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
0:00	0:00	0:00	0:00	00				
SAVOIR-FA	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE							
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total					
0:00	0:00	0:00	0:00					

#### 8. Critères d'évaluation

Pas d'évaluation pour ce module - Présence obligatoire

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Intitulé du module (CG) Code */**/*** Intitulé du modul		Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Cadre		Cadre institutionnel : la Fédération Francophone des	CS111		
	Cercles d'Escrime de Belgique		CJIII	*	

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

-	
LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum
Matériel	Salle adaptée à la pratique présentée, matériel de pratique, matériel de vidéoprojection

#### 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Pouvoir justifier un minimum de 6000 hrs (+/- 3 ans) d'expérience dans le domaine concerné
Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.

	Intitulé	Année de délivrance
-		-





# 4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

# Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif

# ■ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Appliquer des règles et des principes d fondamentaux pour assurer que la pratique de l'escrime est sécurisée pour tous.

# Nombre de modules de cours de la thématique 4 :

- 1 module de la formation Animateur.

# Identification des modules de cours de la thématique 4 :

- CS141\_Pratique de l'escrime en toute sécurité.





#### 1. Code et titre du module

CS141

Pratique de l'escrime en toute sécurité

# 2. Résumé / présentation

Il s'agit de fournir aux candidats toutes les recommandations théoriques et pratiques à suivre pour permettre une pratique parfaitement sécurisée de l'escrime.

#### 3. Concepts / Mots-clés

Sécurité Conditions de pratique

Règles Matériel
Normes Consignes

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)			Niveau taxonomique des savoirs			Niveau taxonomique des compétences		
				3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer des règles et des principes d fondamentaux pour assurer que la pratique de l'escrime est sécurisée pour tous							٧	
	Décrire les règles de sécurité fondamentales		٧						
Micro	Appliquer des méthodes de préparation et de gestion des séances garantissant la sécurité de tous les acteurs							٧	
	Organiser les conditions de pratique pour assurer la sécurité de tous les acteurs							٧	

#### 5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel	Présentiel terrain		Présentiel colloque et a.		Présentiel colloque et a.		stanciel synchrone	Distanciel asynchron	e Autre
Wodalites	٧	٧	٧					٧			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,)	Cahier de re	essources	Cahier de trava	ail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article,		
Ressources		٧					٧				

84-4-1-41-4	Oui	Non
Module évalué	٧	

Champs	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
(dominant)	V		V

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
Type.s	√		√

F	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
Forme.s			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
ivioualite.s	٧							





#### **Apprentissage**

	rr -	3				
	SAVOIRS - CON	INAISSANCES		i l		
Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone Total						
0:30	0:00	1:00	1:30	30		
SAVOIR-F	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	į		
1:00	0:00	2:00	3:00			

#### Evaluation

	SAVOIRS - CON	INAISSANCES				
Présentiel	Présentiel Distanciel synchrone Distanciel asynchrone					
0:00	0:00	0:00	0:00	10		
SAVOIR-F	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total			
0:10	0:00	0:00	0:10			

#### 8. Critères d'évaluation

Pour valider ce module, le candidat devra valider

- l'épreuve certificative intégrée #2, reprenant les modules CS124, CS131, CS132, CS133 et CS141.
- l'épreuve certificative intégrée #4, reprenant les modules CS121, CS122, CS123, CS131, CS132, CS133 et CS141

Les modalités d'évaluation sont décrites à la section 6 de ce référentiel de formation.

#### 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
-	-

#### 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Prévention dans les activités sportives	CG141	***	Leçon individuelle aux trois armes : principes de base, élaboration et mise en œuvre		***
			Conduite d'une séance collective, avec ou sans arme	CS123	***

#### 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	-
Encadrement	Un Chargé de Cours pour 20 participants maximum
Matériel	Une salle de classe + video de retroprojection pour une partie théorique Une salle adaptée à la pratique de l'escrime

### 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

	• .
	Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Être titulaire d'un brevet ADEPS à vocation pédagogique en escrime de niveau MS Educateur	

Être titulaire d'une licence ou d'un master en éducation physique

Pouvoir justifier un minimum de 6000 hrs (+/- 3 ans) d'expérience dans le domaine concerné

Être « expert » justifiant des compétences pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience probante.

Intitulé	Année de délivrance
-	-





# 4.5. Fiches ECTS de la thématique 5

La thématique 5 ne comprend aucun module pour ce niveau de formation.





# 5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DU STAGE PÉDAGOGIQUE

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (la description des programmes et contenus des stages).

# 5.1. Présentation du stage MS Initiateur

- o Le stage sera réalisé en parallèle de la formation MS Initiateur. Il peut formellement commencer dès que le premier bloc de formation a été suivi.
- Les sessions de formation seront ouvertes au maximum dix-huit mois, les 4 derniers mois étant en principe consacrés aux épreuves de certification. Il est donc indispensable que l'intégralité du stage soit réalisée moins de quatorze mois après la date d'ouverture formelle de la formation idéalement dans les 11 mois qui suivent l'ouverture de la session de formation.
- Les compétences à acquérir lors du stage sont listée dans la fiche ECTS afférente. Le stage est en effet une mise en pratique des compétences et connaissances développées lors des différents modules.
- O La durée minimale du stage est de 35h. L'objectif est que le candidat soit régulièrement amené à intervenir dans des conditions réelles tout au long d'une ou deux saisons. Un volume hebdomadaire de 1h30 semble idéal.
- Le candidat et le Maître de stage devant être licenciés à la FFCEB, l'assurance responsabilité civile incluse dans la licence couvrira les deux sur le temps de réalisation du stage.
- o Les prestations réalisées lors du stage (stagiaire) sont réalisées à titre gracieux.
- o Les prestations réalisées lors du stage (Maître de Stage) peuvent être réalisées à titre gracieux ou non.

# 5.1.1. Convention de stage

- o En début de formation, une convention de stage sera signée entre le candidat et la structure dans laquelle sera réalisé le stage. Cette convention devra être approuvée par l'opérateur de formation et la Commission Pédagogique Mixte.
- o Cette convention précisera à minima :
  - o Identification du stagiaire ;
  - o Identification de la structure d'accueil;
  - o Identification et niveau de qualification du Maître de Stage;
  - o Définition du lieu où se déroulera le stage ;
  - Définition du domaine d'intervention du stage : calendrier (dont notamment les dates de début et de fin du stage), description et niveau du groupe, nombre d'heures hebdomadaires ;
  - o Les modalités de suspension et/ou de résiliation du stage.
- o La répartition des rôles entre l'opérateur de formation et le Maître de stage dans l'encadrement du stagiaire sera précisée.





# 5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages

- En début de formation, chaque candidat propose à l'opérateur de formation le nom d'un Maître de stage potentiel. Au regard des qualifications et/ou de l'expérience pratique du maître de stage proposé, l'opérateur de formation validera ou non la proposition.
- O Sur base de justifications formelles, un Maître de stage peut être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation et/ou la Commission Mixte Pédagogique.
- o Pendant le stage le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de Stage.
- o Un Maître de stage n'a pas obligation d'accepter la mission proposée.

# 5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

Pour pouvoir encadrer un candidat Animateur ou MS Initiateur lors du stage de mise en situation pratique, un encadrant devra :

- o Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- o Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation (convention de stage notamment).
- O Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- o Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (Opérateur de formation et/ou AG Sport).
- o Intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation.
- o Encadrer personnellement le (la) stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- o Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- O Communiquer régulièrement ses remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais d'une évaluation formative écrite.

# 5.4. Endroits et niveaux de Stages

- O La validation de la convention de stage par l'opérateur vaut pour autorisation de réalisation du stage.
- o Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation.

# 5.5. Evaluation du stage et du rapport de stage

A l'issue du stage de mise en situation pratique, les candidats devront rédiger un rapport d'une dizaine de pages dans lequel ils devront présenter :

• La structure au sein de laquelle ils ont effectué leur stage : organisation, typologie des publics accueillis.





- Le cadre précis de l'intervention du candidat : description du public, contextualisation des interventions, objectifs de formation.
- o La nature des interventions : exemple(s) de situations pédagogiques mises en œuvre, en précisant notamment les objectifs, les moyens employés, les méthodes d'évaluation de l'action et les résultats obtenus
- o Bilan de l'action en structure et perspectives

Ce rapport devra être rendu au plus tard 14 jours avant la date prévue pour la soutenance orale. Le rapport en lui-même ne fait pas l'objet d'une évaluation. Seule la soutenance orale fait l'objet d'une évaluation. Les modalités en sont décrites dans le paragraphe sur la nature des épreuves certificatives.





# 6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 38 §4. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (la description des modalités d'évaluation).

# 6.1. Délai d'organisation des évaluations

Une session de formation est prévue pour durer dix-huit mois au maximum, durée qui inclut les épreuves de certification. Celles- ci doivent donc être organisées entre le 12<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> mois de la formation. Les demandes de report des épreuves ne peuvent impliquer des épreuves organisées au-delà du 18<sup>ème</sup> mois.

# 6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Pour pouvoir accéder aux épreuves d'évaluation, un candidat doit respecter l'ensemble des conditions suivantes. Dans l'hypothèse où une de ces conditions ne serait pas respectée, le candidat n'aurait pas accès aux épreuves d'évaluation, sans pour autant pouvoir prétendre au remboursement de la formation.

# 6.2.1. Présences au cours

- En début de formation, en fonction des éventuelles dispenses partielles de formation ou de certification, chaque candidat est informé des modules de formation auxquels il se doit d'être présent.
- L'accès aux sessions d'évaluation est conditionné par le strict respect de ce plan de formation individualisé. L'opérateur de formation met en place un système de traçabilité des participations aux différents blocs de formation qui fait foi en cas de recours.
- O Une tolérance de 25% d'absences est prise en compte, à la condition expresse que chaque absence soit dûment justifiée (maladie, examen universitaire, ...).

# 6.2.2. Autres modalités à décrire

- O Le paiement des frais administratifs est en principe un préalable à l'entrée en formation. En aucun cas un candidat qui ne serait pas en règle du paiement de ces frais ne peut accéder aux sessions d'évaluation.
- o Toute infraction au respect des règles de bienséances et aux principes de vie en commun pourra entrainer l'interdiction d'accéder aux sessions d'évaluation, sur décision de la Commission Mixte Pédagogique.
- o Un candidat qui serait sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peut accéder aux sessions d'évaluation.





# 6.3. Publicité des accès aux évaluations

- o Les candidats autorisés à participer aux épreuves de certification sont convoqués par voie officielle écrite (messagerie électronique) par le biais de l'opérateur de formation a minima un mois avant le début des épreuves. La convocation précise les épreuves que le candidat doit passer. Les dates et lieux d'examens sont systématiquement précisés.
- Les candidats qui sont déclarés non admissibles aux épreuves de certification en sont également informés par voie officielle écrite (messagerie électronique). Les raisons de ce refus d'accès aux évaluations sont précisées.

# 6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- O Un candidat qui ne pourra participer aux épreuves d'évaluation doit en informer l'opérateur le plus vite possible par écrit (messagerie électronique).
- o Il devra autant que possible justifier de son absence. La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle attestation de l'employeur faisant foi sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Si l'absence est jugée justifiée, l'opérateur proposera dans les limites des capacités d'organisation un aménagement de la session d'évaluation pour permettre au candidat d'y participer.
- Dans les situations où un tel aménagement se révèle impossible, le candidat sera alors convoqué à la session d'évaluation suivante, sans pour autant modifier le nombre de sessions d'évaluation auxquelles il a droit.
- O Dans le cas d'une absence injustifiée, le candidat est déclaré ajourné des épreuves concernées.
- O Le candidat arrivant tardivement et sans motif légitime peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci.
- o Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit sans motif légitime ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- o Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

# 6.5. Nombre de sessions d'évaluation

- o L'évaluation du candidat est composée
  - o d'une seule épreuve de certification pour l'Animateur Escrime
  - o de 4 épreuves certificatives pour le MS Initiateur.
  - Pour chacune de ces épreuves, deux sessions sont organisées, la seconde session devant être organisée moins de 3 mois après la première.
- o La première session sanctionne la formation dispensée. Cette session peut être répartie en plusieurs moments.
- O Une seconde session est organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les épreuves de certification validées lors de la première session n'ont pas à être repassées lors de la deuxième session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.





# 6.6. Nature des épreuves de certification

o L'évaluation du candidat est composée de quatre épreuves certificatives (seule la quatrième étant utilisée pour l'évaluation certificative des Animateur).

*Epreuve #1* : test de connaissances sur le cadre institutionnel et législatif et la Filière Jeunes Lames

Un questionnaire à choix multiples de 15 questions sera soumis au candidat. 5 questions correspondront à chacun des modules CS1.1.1, CS1.1.2 et CS 1.1.3. Le temps limite pour remplir le questionnaire est de 15 minutes. Le test peut être réalisé à distance, via une plateforme online.

A chaque question une et une seule réponse est juste. La correction du QCM est automatique et immédiate Chaque bonne réponse rapporte un point, chaque mauvaise réponse rapporte 0.

Le seul de validation de l'épreuve est de 12/15.

# *Epreuve #2* : conduite d'une leçon individuelle à chacune des trois armes

Les candidats présentent à un jury trois leçons individuelles d'initiation ou d'apprentissage, une à chaque arme. La durée de chaque leçon est comprise entre 5 et 10 minutes.

Selon les conditions d'organisation, la leçon pourra être donnée soit à un public extérieur (qui correspondra dans la mesure du possible au public cible du MS Initiateur), soit entre candidats. Pour chaque arme, l'élève attribué à chaque candidat est tiré au sort.

Le thème de chacune des leçons est librement choisi par le candidat parmi les trois propositions suivantes

- ✓ Apprentissage et perfectionnement d'une action offensive simple, éventuellement précédée d'une préparation.
- ✓ Apprentissage et perfectionnement d'une action défensive simple, éventuellement précédée d'une préparation.
- ✓ Apprentissage et travail d'une action contre-offensive simple, éventuellement précédée d'une préparation (uniquement à l'épée).

A l'issue de chacune de ses trois leçons, le candidat s'entretient pendant une dizaine de minutes avec le jury. Celui-ci a ainsi l'occasion d'approfondir certains points avec le candidat au travers de questions ouvertes, que ce soit sur le contenu de la leçon présentée que sur des aspects plus généraux concernant la leçon individuelle et les aspects techniques





# Epreuve #3: soutenance du rapport de stage

Le candidat présente au jury de façon organisée le contenu de son rapport de stage et/ou du stage qu'il a effectué en structure. Cette soutenance, d'une durée de 15 minutes reprend les éléments principaux du rapport et peut également apporter un éclairage supplémentaire sur certains aspects. Cet exposé oral est suivi d'un entretien de 15 minutes avec le jury au cours duquel se dernier sera libre de porter des questions ouvertes sur le rapport, la soutenance orale ou sur le contenu du stage.

Cette épreuve peut éventuellement être organisée à distance si des contraintes d'organisation l'imposent.

# Epreuve #4 : conduite d'une séance collective en structure

Les candidats présentent à un jury une séance complète menée en autonomie dans le cadre du club ou de la structure dans laquelle ils ont effectué dans leur stage. Cette séance s'adresse au public cible, à savoir des escrimeurs en phase d'apprentissage, ayant moins de trois ans de pratique derrière eux. Il peut s'agir d'enfants, d'adolescents ou d'adultes.

La durée de la séance est laissée à la libre appréciation du candidat, mais elle ne doit pas excéder 1h30. Au cours de cette séance, il est demandé au candidat de mettre en place sous forme de travail collectif (étant entendu qu'une même situation peut correspondre à plusieurs critères) :

- ✓ Une situation de développement des habiletés motrices générales et spécifiques à l'escrime
- ✓ Une situation d'apprentissage par le jeu
- ✓ Une situation de développement des habiletés techniques et/ou tactiques spécifique à l'arme

Les thèmes de travail sont choisis librement par le candidat et ce dernier pourra avoir à en justifier auprès du jury.

La séance est suivie d'un entretien avec le jury durant lequel ce dernier peut poser des questions ouvertes tant sur la séance en elle-même que sur les savoirs, les savoirs faire et les savoirs être qu'un moniteur sportif se doit de maîtriser dans des situations équivalentes.

# Critères d'évaluation pour les épreuves #2, #3 et #4

Une grille d'évaluation critériée spécifique à chaque épreuve est utilisée par le jury. Le contenu de la grille est communiqué aux candidats au moins un mois avant la date de l'épreuve certificative.

Pour chaque critère, le jury propose une évaluation selon l'un des quatre niveaux suivants (cf section 4.0.5. pour la description des niveaux) :

- ✓ Non Acquis (NA)
- ✓ En Voie d'Acquisition (EVA)
- ✓ Acquis (A)
- ✓ Acquis avec une certaine maîtrise (AM)





Les critères sont classés en deux catégories :

- ✓ Les critères « obligatoires » : si un de ces critères est évalué « NA » et/ou « EVA », un constat d'échec doit être prononcé envers le candidat.
- ✓ Les critères « clés » : si plus de 20 % de ces critères sont évalués « NA » ou « EVA », un constat d'échec doit être prononcé envers le candidat.

Dans le cas fortuit où un critère n'aurait pas pu être évalué par le jury au cours de la séance, il est considéré comme acquis.

# 6.7. Constitution du Jury d'évaluation

- o Pour chaque épreuve réalisée en présentiel, un jury est constitué :
  - o D'au moins une personne par arme pour l'épreuve #2.
  - o D'une à deux personnes pour l'épreuve #3
  - O D'au moins une personne pour l'épreuve #4, qui peut être assistée du Maître de Stage.

Selon le nombre de candidats et les modalités d'organisation, plusieurs jurys pourront être constitués pour une même épreuve.

- A l'exception de l'épreuve de soutenance de stage, un candidat ne pourra pas être évalué par son Maître de stage, ni par un encadrant travaillant dans la même structure que lui.
- Les membres du jury sont choisis au regard de leur expertise dans les domaines évalués dans l'épreuve concernée. L'opérateur de formation nomme nécessairement au moins un membre de son staff comme membre du jury.

# 6.8. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

- Pour chaque session de formation, un Président de jury est désigné. Il est en charge de la rédaction du Procès-Verbal des délibérations (pour les deux sessions d'épreuves certificatives).
- O Chaque candidat inscrit aux sessions de certification est systématiquement délibéré. Toutes les décisions du jury sont actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération. Ce PV est envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

# 6.9. Motivation du résultat en délibération

Le jury déclarera pour un candidat :

- Une réussite de plein droit si le candidat valide toutes les épreuves en première ou en seconde session, les feuilles d'évaluation signées par le jury faisant foi pour chaque épreuve.
- o Un ajournement en seconde session pour une absence non justifiée sur au moins une des épreuves de la première session. Le candidat devra repasser en seconde session les épreuves pour lesquelles il aura été absent en première session.





- O Un ajournement en seconde session pour une épreuve non validée en première session. Seules les épreuves non validées en première session devront être repassées en seconde session.
- O Un refus si au moins une des épreuves n'est validée ni en première, ni en seconde session.
- o Un refus si une fraude est constatée lors d'une des épreuves d'évaluation.

Dans le cas d'un refus, pour les épreuves de certification validées, le résultat sera considéré comme acquis. En cas de nouvelle inscription en formation dans les trois années qui suivent, le candidat pourra faire valoir une demande d'exemption de l'épreuve concernée et des blocs de formation correspondant.

# 6.10. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps. Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

# 6.11. Procédure de communication des résultats aux candidats

Après chaque bloc d'épreuves et après chaque délibération du jury, les candidats sont informés par messagerie électronique des résultats des épreuves d'évaluation. Cette communication doit être faite dans les 10 jours qui suivent l'envoi du PV du jury à l'AG Sport. Cette communication portera sur la validation / non-validation de chaque épreuve. Par une simple demande écrite auprès de l'opérateur de formation, chaque candidat pourra accéder à la grille d'évaluation le concernant pour chacune des épreuves.





# 6.12. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- o un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- o le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- o un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.





o le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, etc.).





# 7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (les conditions de dispenses de diplômes).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

### 7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. La demande sera donc d'office refusée.

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.





### 7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

### 7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur ou Animateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

### 7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF

Le candidat devra compléter et signer la demande formalisée sous forme du tableau joint en annexe (Validation des Acquis de la Formation). Il devra y joindre les documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : copies (certifiées conformes au besoin) des brevets, diplômes, ... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.

Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies. Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, .... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.

Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée). Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.

Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.





### 7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

### 7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

Pour chaque module pour lequel une équivalence/ demande de validation est demandée, le candidat devra faire preuve d'une expérience pratique avérée dont le volume est au moins égal au double du volume de formation présenté dans ce document (temps présentiel et non présentiel). Ces volumes peuvent être retrouvés dans le chapitre 4 du présent document.

### 7.3.2. Eléments à présenter pour une VAE

Le candidat devra compléter et signer la demande formalisée sous forme du tableau joint en annexe (Validation des Acquis de l'Expérience).

Il pourra y joindre tous les documents qu'il jugera utiles (attestations, ...). Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.

Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

### 7.4. Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de « VAFE ».

L'entretien de VAFE doit permettre :

- o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE;





o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

Pour une demande partielle, cet entretien aura nécessairement lieu entre l'ouverture des inscriptions et le début d'une session de formation MS Initiateur.

### 7.5. Frais de procédure pour une VAFE

Dans le cas d'une demande de VAFE totale, les frais d'homologation du brevet fixés par l'AG Sport devront être réglés par le candidat auprès de l'opérateur de formation.

## 7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

### 7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique Rue d'Enhaive 46 5100 JAMBES

Tél.: 081 30 97 74

E-mail: formation@ffceb.org

### 7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».





### 7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE?

Pour une demande d'équivalence/validation totale du brevet d'Animateur ou de MS Initiateur, la demande peut être déposée à tout moment auprès de l'opérateur de formation. Le candidat devra néanmoins répondre aux critères d'entrée en formation au moment du dépôt de dossier (cf. chapitre 2.1.1).

Pour une demande d'équivalence/validation partielle du brevet d'Animateur ou de MS Initiateur, la demande devra être introduite pendant la période d'ouverture des inscriptions d'une session de formation de MS Initiateur. Le candidat devra par ailleurs répondre aux critères d'entrée en formation au moment du dépôt de dossier (cf. chapitre 2.1.2).

### 7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAFE.

### 7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.





Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

### 7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

### 7.9.1. Cours généraux

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les « anciens » cours généraux, les bacheliers en Education Physique, etc.

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (<u>www.sport-adeps.be</u>).





### 7.9.2. Cours spécifiques

En vue de l'obtention du brevet de MS Initiateur, les dispenses suivantes sont appliquées automatiquement aux titulaires des brevets ADEPS Suivants :

	Niveau 1 (1993/2013)	Niveau 2 (1993/2013) Niveau 3 (1993/2013) MS Initiateur (2013/2020)
Blocs de formation qui devront être suivis (et modules correspondants)	Bloc distanciel #2 (CS113, CS121)  Bloc présentiel #2 (CS122 uniquement)  Bloc présentiel #3 (CS134, CS 135 uniquement)	Bloc présentiel #3 (*) (CS134, CS 135 uniquement)
Blocs de formation qui feront l'objet d'une dispense  Epreuves certificatives qui devront	Bloc distanciel #1 (CS111, CS112, CS141)  Bloc présentiel #1 (CS123, CS131, CS 133, CS141)  Bloc présentiel #4 (CS124, CS132)  Epreuve #1: test de connaissances sur	Tous les autres blocs et modules de formation
être validées	le cadre institutionnel et législatif et la Filière Jeunes Lames  Epreuve #4 : conduite d'une séance collective en structure	
Epreuves certificatives considérées comme validées	Epreuve #2 : conduite d'une leçon individuelle à chacune des trois armes  Epreuve #3 : soutenance du rapport de stage	Epreuve #1: test de connaissances sur le cadre institutionnel et législatif et la Filière Jeunes Lames  Epreuve #2: conduite d'une leçon individuelle à chacune des trois armes  Epreuve #3: soutenance du rapport de stage  Epreuve #4: conduite d'une séance collective en structure

(\*) De fait, leur participation à ces deux modules de formation valide l'obtention du brevet de MS Initiateur Escrime.





En vue de l'obtention du brevet d'Animateur, les dispenses suivantes sont appliquées automatiquement aux titulaires des brevets ADEPS Suivants :

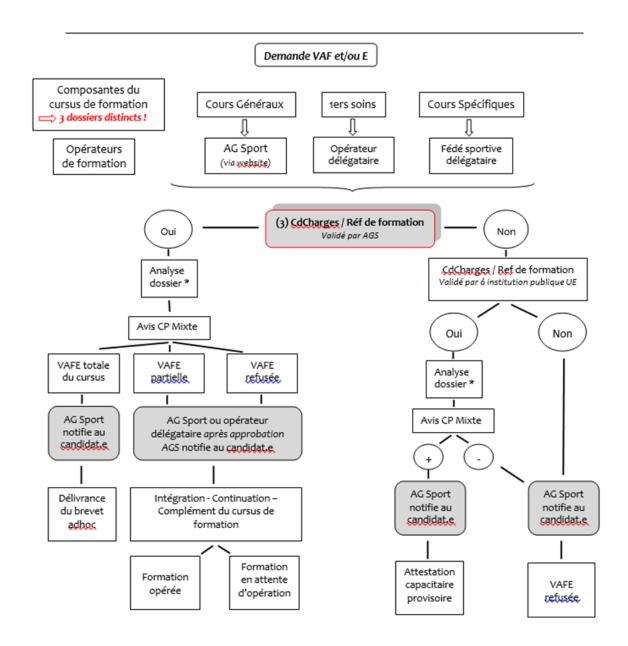
	Niveau 1 (1993/2013)	Niveau 2 (1993/2013) Niveau 3 (1993/2013) MS Initiateur (2013/) (*)
Blocs de formation qui devront être suivis (et modules correspondants)	Bloc présentiel #2 (CS122 uniquement)	
Blocs de formation qui feront l'objet d'une dispense	Bloc distanciel #1 (CS111, CS112, CS141)  Bloc présentiel #1 (CS123, CS131, CS 133, CS141)  Bloc distanciel #2 (CS113, CS121)  Bloc présentiel #3 (CS134, CS 135 uniquement)  Bloc présentiel #4 (CS124, CS132)	Tous les blocs et modules de formation
Epreuves certificatives qui devront être validées	Epreuve #4 : conduite d'une séance collective en structure	
Epreuves certificatives considérées comme validées		Epreuve #4 : conduite d'une séance collective en structure

(\*) De fait, la validation du brevet d'Animateur est automatiquement accordée.





### 7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »





### 8. RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration Générale du Sport
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

Tél.: 02/413.29.07

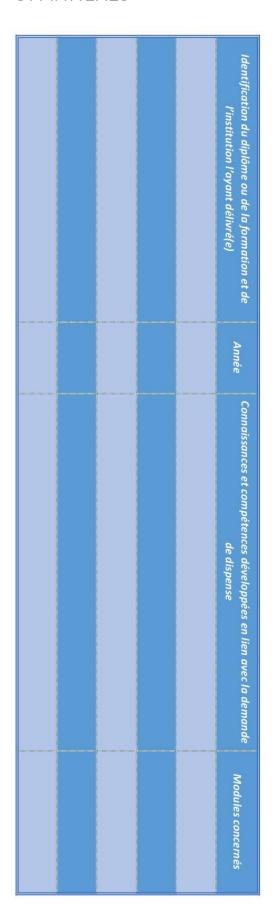
Email: adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.





### 9. ANNEXES





Animateur / Moniteur Sportif Initiateur Escrime

Demande de Validation des Acquis de la Formation (VAF)

Date et lieu de Naissance

Adresse électronique

Téléphone / GSM







Adresse complète

**NOM Prénom** 

# Animateur / Moniteur Sportif Initiateur Escrime

# Demande de Validation des Acquis de l'Expérience

			ce
			Année
			Connaissances et compétences développées en lien avec la demande de dispense
		ommonioni (i	

S FÉDERATION
14 2402234

Date et lieu de Naissance

Adresse électronique

Téléphone / GSM